

Pratique de la TVA immobilière

#CGI, art. 257 bis

#TVA sur marge

#TVA immobilière

Référence : FIS-17486-505

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

La TVA immobilière est au cœur de la pratique notariale, mais elle soulève bon nombre de difficultés.

« *L'opération entre-t-elle dans le champ d'application de la TVA immobilière ?* »

« *La TVA doit-elle être collectée sur la marge ?* »

« *La dispense de l'article 257 bis du CGI est-elle applicable ?* »

Savoir répondre à ces problématiques sur le sujet permettra d'alléger le quotidien du praticien.

Objectifs pédagogiques



À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Avoir une vision d'ensemble du régime de la TVA immobilière
- Surmonter les difficultés pratiques en la matière
- Être à jour de l'actualité relative à la TVA immobilière

Programme de la formation



I. Propos introductifs

II. Champ d'application de la TVA immobilière

- A. Opérations imposables
- B. Qualification de l'assujetti en tant que tel

III. Régime applicable en fonction de la qualification du bien

- A. Difficultés liées à la qualification d'un terrain à bâtrir
- B. Prise en compte de l'ancienneté d'un immeuble bâti
- C. Cession d'un droit réel immobilier

IV. Problématiques liées à l'assiette de la TVA immobilière

- A. Difficultés liées au champ d'application de la TVA sur la marge
- B. Détermination de l'assiette de la TVA

V. Règles de déduction en matière de TVA immobilière

- A. Principes généraux de déduction
- B. Cas de régularisation de la TVA

VI. Transmission d'une universalité et dispense de l'article 257 bis du CGI

- A. Champ d'application de la dispense
- B. Cas particuliers d'application

V. Taux de TVA immobilière

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur, Comptable, Formaliste.

Pré-requis :

L'auditeur doit avoir une formation ou une première expérience en fiscalité immobilière.

Les points forts de la formation

- Explications illustrées
- Echange constructifs entre l'intervenant et les participants
- Conseils pratiques

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint
- Tour de table
- Paperboard

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 111 participants formés en 2024
- 262 questions écrites sur 2024
- 1535 questions orales en 2024

Notre intervenant

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Master 2 Droit et fiscalité de l'entreprise

Domaines d'intervention :

- Plus-values immobilières
- TVA immobilière
- Droits de mutation à titre onéreux
- Pacte Dutreil
- Fiscalité des locations meublées

